

# ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER

- Ouverture
- **Présentation sur la planification du programme de rétablissement fédéral**
- Présentation du Plan d'Action pour la Conservation (PAC)
- Pause
- Résumé du PAC et du programme de rétablissement (fiche comparative)
- Portion interactive
- Financement CCA-LEP
- Mot de la fin



Environment and  
Climate Change Canada

Environnement et  
Changement climatique Canada

# PLANIFICATION DU RÉTABLISSEMENT ET MOBILISATION POUR LE LOUP DE L'EST

Chris Rohe, Marie-Hélène Dickey et Jenna Siu  
30 janvier 2025



Michael Runtz



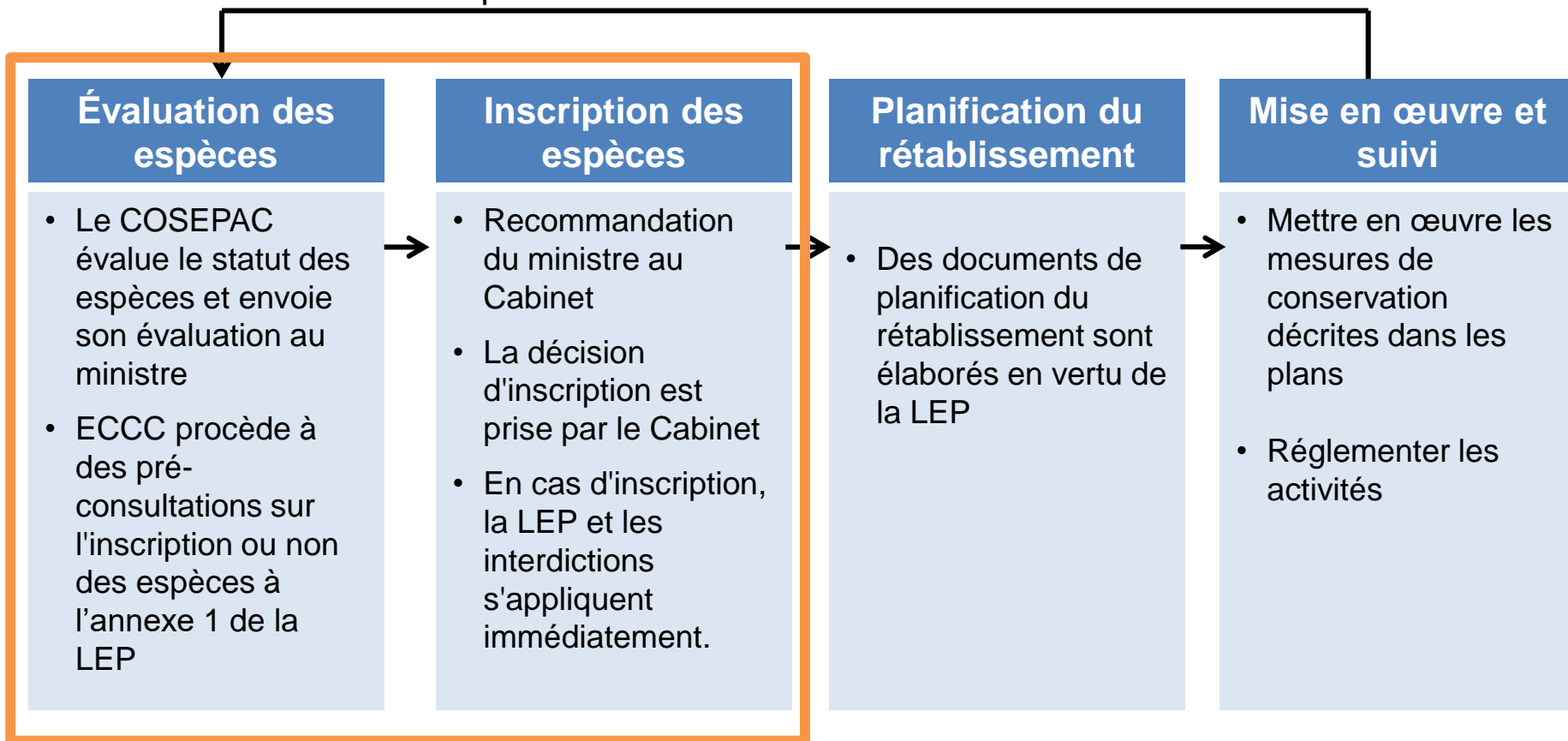
Canada 

# OBJECTIF

- Fournir une vue d'ensemble du processus de la LEP, en mettant l'accent sur la planification du rétablissement dans le cadre du programme de rétablissement du loup de l'Est
- Saisir l'opportunité de recevoir des suggestions sur la participation des peuples autochtones au processus d'élaboration du programme de rétablissement du loup de l'Est

# LE PROCESSUS DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Les espèces sont réévaluées tous les 10 ans



\***COSEPAC** : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

**ECCC** : Environnement et Changement climatique Canada

**LEP**: *Loi sur les espèces en péril*

# ÉVALUATION DES ESPÈCES

- Le **COSEPAC** évalue le statut des espèces en utilisant les critères de la liste rouge de l'**UICN**.
  - Non en péril, préoccupante, menacée, en voie de disparition, disparue
- Les facteurs socio-économiques ne sont pas pris en compte
- Meilleures connaissances écologiques disponibles



**COSEWIC**  
Committee on the Status of  
Endangered Wildlife in Canada

**COSEPAC**  
Comité sur la situation des  
espèces en péril au Canada

---

\***COSEPAC** : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

**UICN** : Union internationale pour la conservation de la nature

# INSCRIPTION DES ESPÈCES

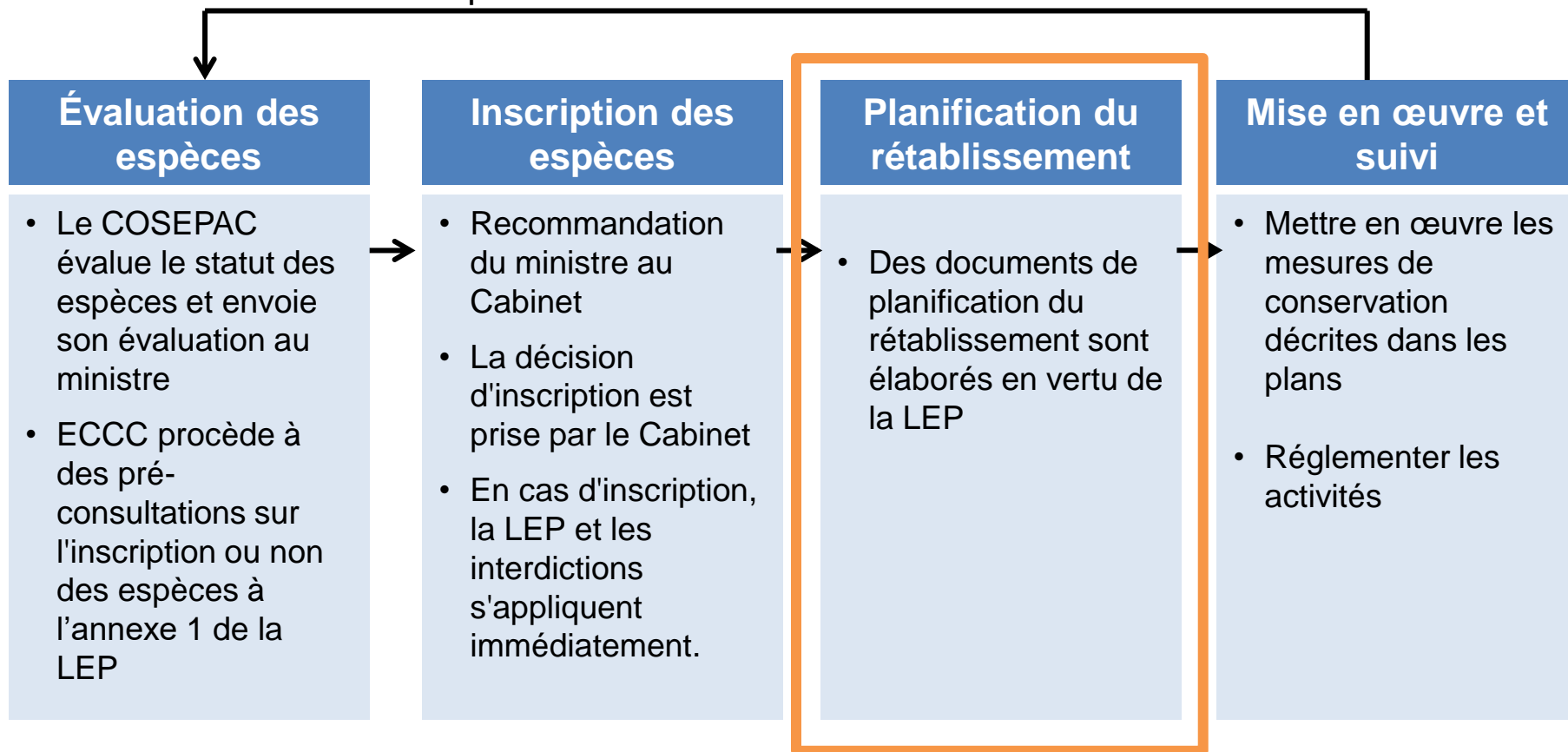
- Le ministre examine l'évaluation des espèces et les données recueillies lors des pré-consultations d'inscription afin de formuler une recommandation au cabinet.
  - peut prendre en compte les facteurs socio-économiques
- La décision d'inscription est prise par le Cabinet
- Lorsque l'évaluation est acceptée, l'annexe 1 de la LEP est modifiée pour changer le statut de l'espèce.



- Le loup de l'Est a été réévalué par le COSEPAC en 2015 comme étant menacé, alors qu'il était auparavant considéré comme préoccupant.
- Le statut a été modifié en vertu de l'annexe 1 de la LEP en juin 2024.

# LE PROCESSUS DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Les espèces sont réévaluées tous les 10 ans



\***COSEPAC** : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

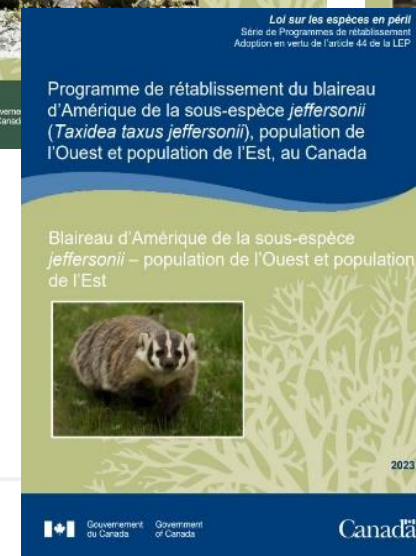
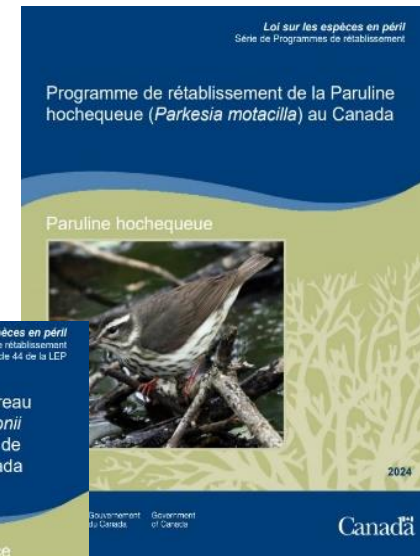
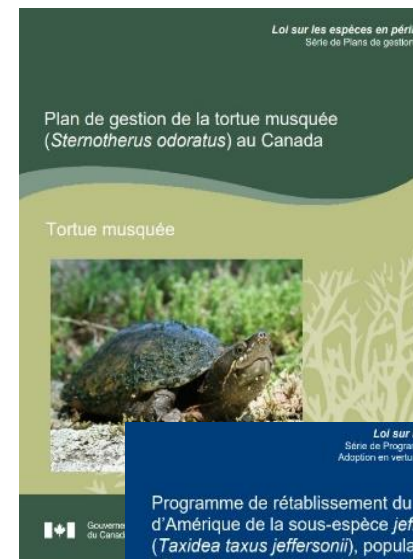
**ECCC** : Environnement et Changement climatique Canada

**LEP**: *Loi sur les espèces en péril*

# PLANIFICATION DU RÉTABLISSEMENT

Des documents de planification du rétablissement sont requis lorsqu'une espèce est inscrite en tant qu'espèce :

- **Préoccupante:** Plan de gestion
  - Dans les 3 ans suivant l'inscription
- **Menacée ou disparue:** Programme de rétablissement
  - Dans les 2 ans suivant l'inscription
- **En voie de disparition :** Programme de rétablissement
  - Dans l'année qui suit l'inscription

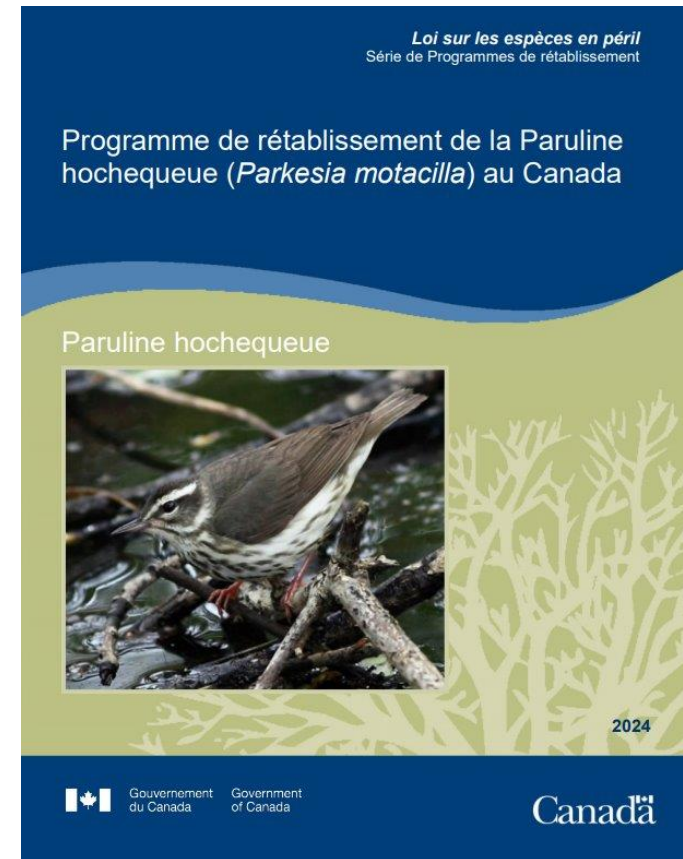


# OBJECTIF DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

- Identifier les mesures à prendre pour arrêter et/ou inverser le déclin de l'espèce en utilisant les meilleures connaissances disponibles.
- Obligation légale en vertu de la LEP
- Décrire le cadre scientifique général du rétablissement

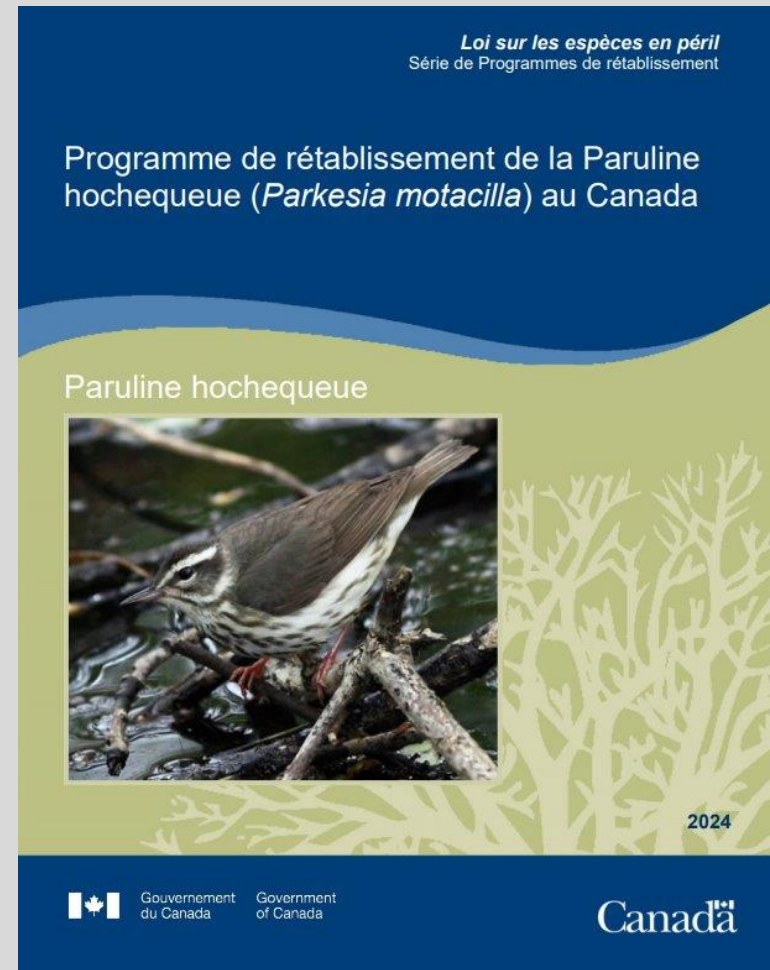
# PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

- Utilise des politiques et des lignes directrices pour s'assurer qu'il respecte les obligations légales prévues par la LEP
- Utilise un gabarit contenant les sections standard d'un programme de rétablissement



# PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

- Exemples de sections clés :
  - **Information sur l'espèce**
  - Menaces et description des menaces
  - Objectif en matière de population et de répartition (objectifs de rétablissement)
  - Stratégies et approches générales
  - Habitat essentiel
  - Mesure des progrès



# PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

- Exemples de sections clés :
  - Information sur l'espèce
  - **Menaces et description des menaces**
  - Objectif en matière de population et de répartition (objectifs de rétablissement)
  - Stratégies et approches générales
  - Habitat essentiel
  - Mesure des progrès

Tableau 2. Évaluation des menaces pesant sur la Paruline hochequeue

Menace <sup>a</sup>	Description de la menace	Impact <sup>b</sup>	Portée <sup>c</sup>	Gravité <sup>d</sup>	Immédiateté <sup>e</sup>
1	Développement résidentiel et commercial	Faible	Petite	Extrême	Élevée
1.1	Zones résidentielles et urbaines	Faible	Petite	Extrême	Élevée
1.2	Zones commerciales et industrielles	Négligeable	Négligeable	Extrême	Élevée
1.3	Zones touristiques et récréatives	Négligeable	Négligeable	Extrême	Modérée
2	Agriculture et aquaculture	Négligeable	Négligeable	Légère	Élevée
2.1	Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois	Négligeable	Négligeable	Légère	Élevée
4	Corridors de transport et de service	Faible	Petite	Légère	Élevée
4.2	Lignes de services publics	Faible	Petite	Légère	Élevée
5	Utilisation des ressources biologiques	Faible	Restreinte	Légère	Élevée
5.3	Exploitation forestière et récolte du bois	Faible	Restreinte	Légère	Élevée

# PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

---

- Exemples de sections clés :
  - Information sur l'espèce
  - Menaces et description des menaces
  - **Objectif en matière de population et de répartition (objectifs de rétablissement)**
  - Stratégies et approches générales
  - Habitat essentiel
  - Mesure des progrès

## 5. Objectifs en matière de population et de répartition

L'objectif en matière de population et de répartition pour la Paruline hochequeue au Canada est le suivant :

- **Maintenir ou augmenter la taille et la répartition<sup>10</sup> de la population de Parulines hochequeue au Canada**

# PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

- Exemples de sections clés :
  - Information sur l'espèce
  - Menaces et description des menaces
  - Objectif en matière de population et de répartition (objectifs de rétablissement)
  - **Stratégies et approches générales**
  - Habitat essentiel
  - Mesure des progrès

Tableau 3. Tableau de planification du rétablissement

Stratégie générale	Menace ou élément limitatif	Priorité <sup>a</sup>	Description générale des approches de recherche et de gestion
Sensibilisation	1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 4.2, 5.3	Élevée	3.1 Sensibilisation et communication <ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir les régimes d'exploitation compatibles avec la Paruline hochequeue et les recommandations en matière de gestion forestière dans les boisés publics et privés, en particulier dans le sud-ouest de l'Ontario.</li><li>• Promouvoir l'application des lignes directrices sur les zones riveraines et les forêts qui se trouvent dans le document intitulé <i>Quand l'habitat est-il suffisant?</i> (<i>How Much Habitat is Enough?</i> [Environment Canada, 2013]) auprès des planificateurs locaux et régionaux.</li><li>• Promouvoir l'adhésion aux principes de la lutte intégrée contre les ravageurs, en particulier l'utilisation d'insecticides présentant la toxicité la plus faible pour les oiseaux et les insectes non ciblés, et éviter l'application d'insecticides en bordure des champs et dans les forêts occupées par la Paruline hochequeue.</li></ul>
Désignation et planification de la conservation	1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 4.2, 5.3, 7.3, 9.3	Élevée	6.1 Désignation et/ou acquisition d'aires protégées <ul style="list-style-type: none"><li>• Faciliter davantage la conservation des principaux sites de nidification au Canada (par la désignation ou l'acquisition d'aires protégées et au moyen de servitudes, de mesures d'intendance, de partenariats avec des organismes de conservation, etc.), dans la mesure du possible.</li></ul>

# PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

- Exemples de sections clés :
  - Information sur l'espèce
  - Menaces et description des menaces
  - Objectif en matière de population et de répartition (objectifs de rétablissement)
  - Stratégies et approches générales
  - **Habitat essentiel**
  - Mesure des progrès

Annexe A : Habitat essentiel de la Paruline hochequeue

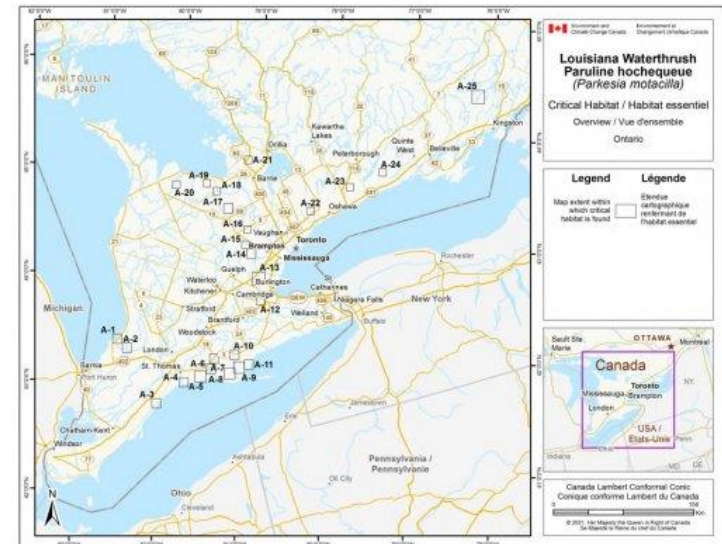


Figure A – Vue d'ensemble (Ontario). Étendue de la carte de l'habitat essentiel pour la Paruline hochequeue en Ontario, telle qu'elle est illustrée dans les figures A-1 à A-25.

# PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

- Exemples de sections clés :
  - Information sur l'espèce
  - Menaces et description des menaces
  - Objectif en matière de population et de répartition (objectifs de rétablissement)
  - Stratégies et approches générales
  - Habitat essentiel
  - **Mesure des progrès**

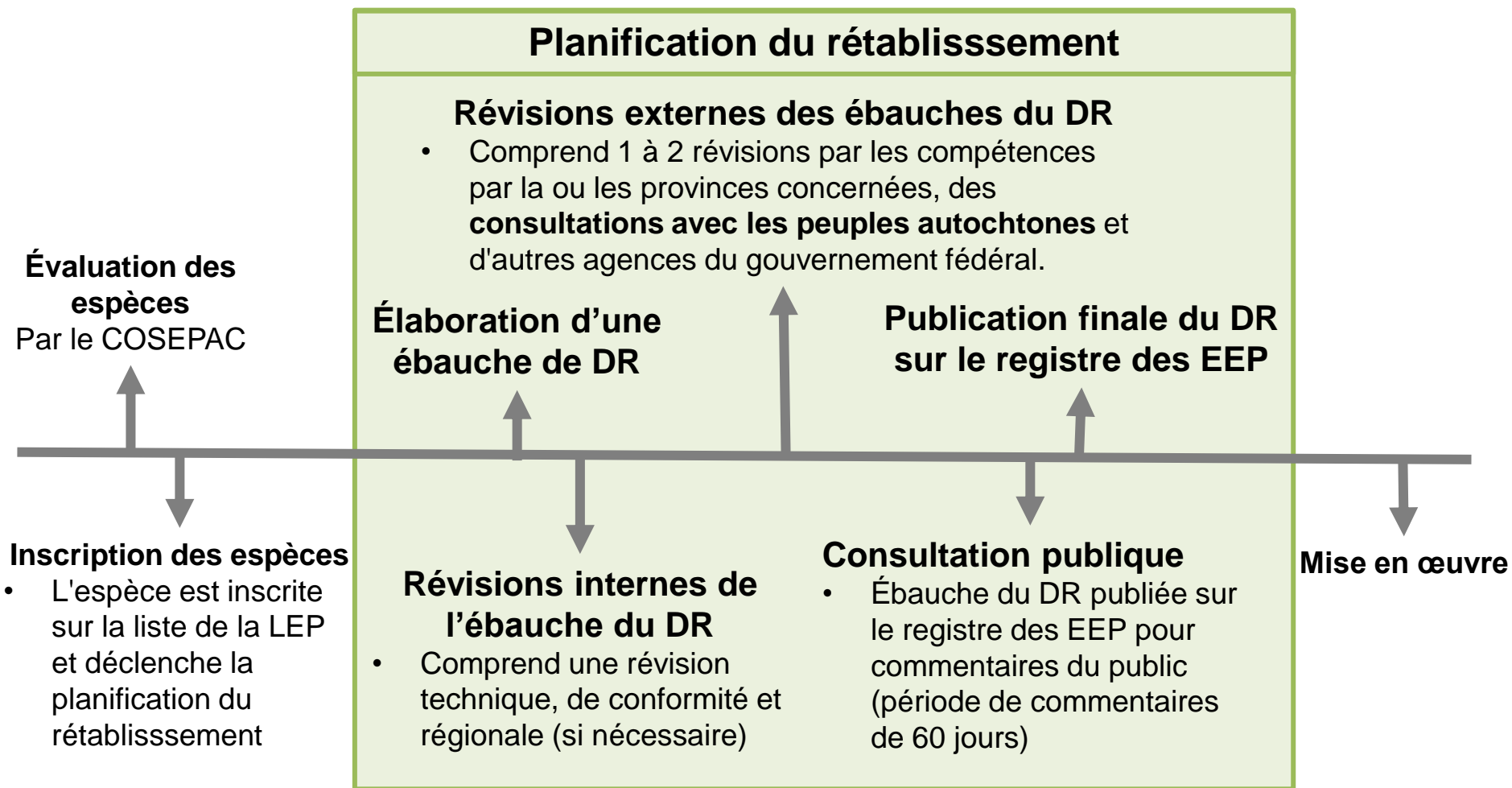
## 8. Mesure des progrès

Les indicateurs de rendement présentés ci-dessous proposent un moyen de définir et de mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition. Les progrès précis réalisés en vue de la mise en œuvre du programme de rétablissement seront mesurés par rapport aux indicateurs définis dans les plans d'action ultérieurs.

Le succès de la mise en œuvre du programme de rétablissement sera périodiquement évalué en fonction des indicateurs de rendement suivants :

- La taille de la population a augmenté ou a été maintenue (minimum de 235 adultes reproducteurs).
- L'aire de répartition canadienne de l'espèce (nombre de parcelles d'atlas des oiseaux nicheurs de 10 km × 10 km occupées) a grandi ou a été maintenue.

# PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT



\***COSEPAC** : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

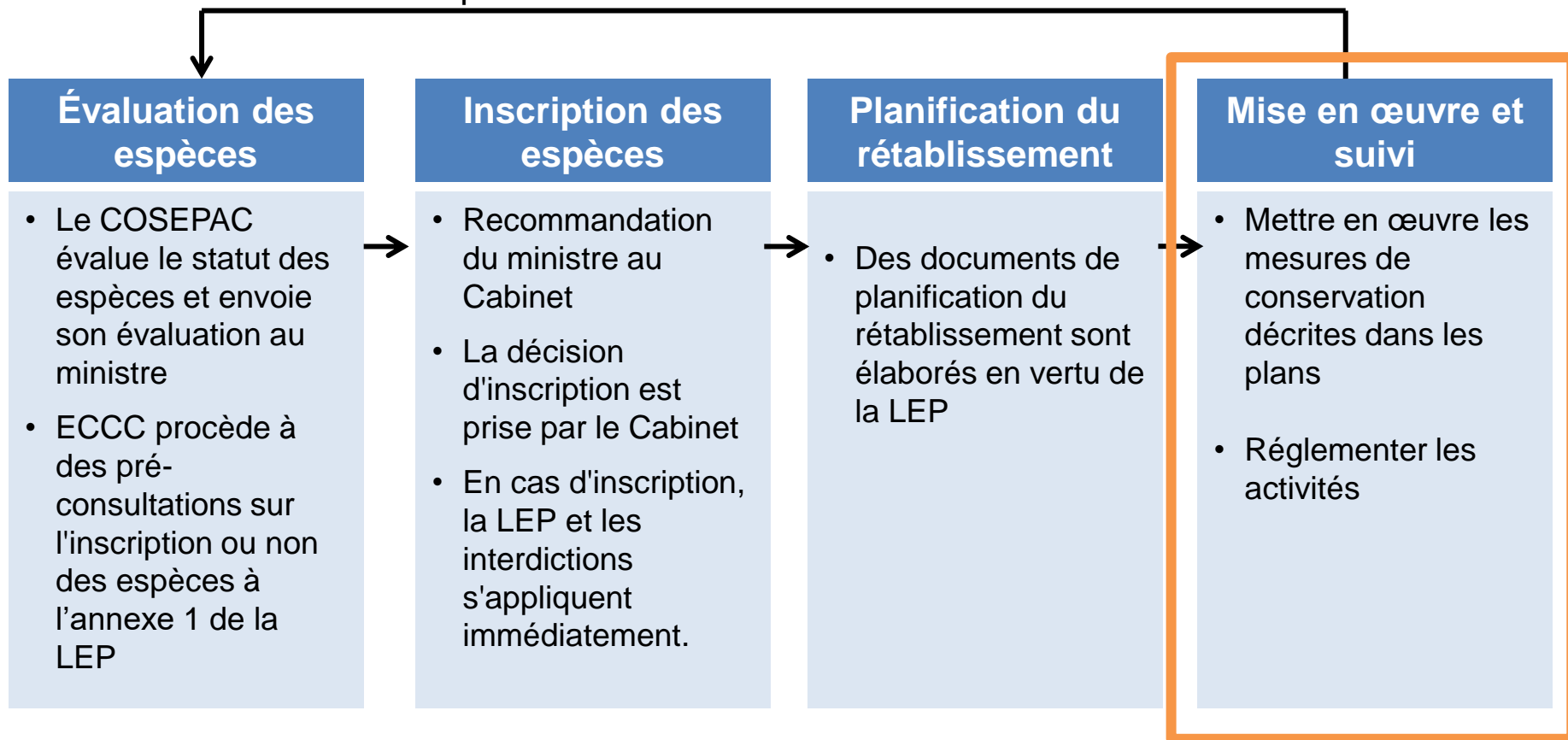
**LEP** : Loi sur les espèces en péril

**DR** : Document de rétablissement

**EEP** : Espèces en péril

# LE PROCESSUS DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Les espèces sont réévaluées tous les 10 ans



\***COSEPAC** : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

**ECCC** : Environnement et Changement climatique Canada

**LEP**: *Loi sur les espèces en péril*

# COMMENT LE PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT SERA UTILISÉ ?

- Réglementation des activités
- Mesures de conservation
- Orientation et lignes directrices
- Informer la population au Canada



# ACCESSIBLE AU PUBLIC

- Tous les documents de rétablissement sont publiés dans le [registre public des espèces en péril](#).

The screenshot shows the official website of the Government of Canada for the 'Registre public des espèces en péril' (Public Register of Endangered Species). The page features the Canadian flag and the text 'Gouvernement du Canada / Government of Canada'. A search bar is present with the placeholder text 'Rechercher dans Canada.ca'. Below the search bar is a 'MENU' dropdown. The main heading is 'Registre public des espèces en péril'. The text below the heading states that on March 31, 2022, the government deposited the Project of Law S-6, which aims to modernize the regulatory framework for endangered species. It mentions that the project proposes modifications to 29 laws, including targeted changes to the 'Loi sur les espèces en péril' (LEP) to clarify requirements and remove obsolete ones. A link is provided for more information: 'Projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation'. Below this, a paragraph explains that the register contains documents related to the administration of the LEP, including strategies for protecting and restoring various species. It encourages visitors to explore the 'espèces en péril' page and the 'accord et le programme de financement' page, as well as the 'centre d'éducation' and 'Aide avec navigation dans le Registre public des espèces en péril'. At the bottom of the page, there is a navigation menu with several buttons: 'Espèces', 'Évaluation des espèces sauvages', 'Rétablissement', 'Permis', 'Trouvez un document', 'Dernières publications et nouvelles', and 'Consultations'. Below the menu, there is a section titled 'Espèces' with a link for 'Recherche avancée'. The text in this section invites users to search for species based on distribution, taxonomic group, risk category, or annex. It also provides links to 'Annexe 1 - la Liste des espèces en péril', 'Accédez aux listes officielles des espèces sauvages en péril (annexes 1, 2 et 3)', 'Le processus d'inscription des espèces de la Loi sur les espèces en péril', and 'Mesures de protection des espèces sauvages inscrites'.

English

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Rechercher dans Canada.ca

MENU

Canada.ca > Environnement et ressources naturelles > Faune, flore et espèces > Espèces en péril

## Registre public des espèces en péril

Le 31 mars 2022, le gouvernement du Canada a déposé le Projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation. Le projet de loi propose des modifications à 29 lois, y compris des modifications ciblées à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) pour clarifier certaines exigences et supprimer celles qui sont obsolètes. Pour plus d'informations, voir : [Projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation](#).

Dans ce registre, vous trouverez des documents qui traitent de l'administration de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). La loi s'inscrit dans la stratégie établie par le Canada pour protéger des centaines d'espèces sauvages de plantes et d'animaux, prévenir leur extinction et favoriser leur rétablissement. Veuillez visiter la page du sous-sujet d'espèces en péril pour vous renseigner sur les [espèces en péril](#) et [la loi, l'accord et le programme de financement](#), et visitez notre [centre d'éducation](#). [Aide avec navigation dans le Registre public des espèces en péril](#).

	Évaluation des espèces sauvages	Rétablissement	Permis	Trouvez un document	Dernières publications et nouvelles	Consultations
--	---------------------------------	----------------	--------	---------------------	-------------------------------------	---------------

### Espèces

[Recherche avancée](#)

Effectuez une recherche dans la liste des espèces selon la répartition, le groupe taxinomique, la catégorie de risque ou l'annexe.

[Annexe 1 - la Liste des espèces en péril](#)

Accédez aux listes officielles des espèces sauvages en péril (annexes 1, 2 et 3).

[Le processus d'inscription des espèces de la Loi sur les espèces en péril](#).

[Mesures de protection des espèces sauvages inscrites](#)

# QUI CONTACTER

## Service canadien de la faune

### Région de l'Ontario

Chris Rohe, biologiste en charge de la consultation

[Christina.Rohe@ec.gc.ca](mailto:Christina.Rohe@ec.gc.ca)

Jenna Siu, biologiste de la faune

[Jenna.Siu@ec.gc.ca](mailto:Jenna.Siu@ec.gc.ca)

### Région du Québec

Marie-Hélène Dickey, en charge de la consultation et coordination autochtone

[Marie-Helene.Dickey@ec.gc.ca](mailto:Marie-Helene.Dickey@ec.gc.ca)

# ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER

- Ouverture
- Présentation sur la planification du programme de rétablissement fédéral
- **Présentation du Plan d'Action pour la Conservation (PAC)**
- Pause
- Résumé du PAC et du programme de rétablissement (fiche comparative)
- Portion interactive
- Financement CCA-LEP
- Mot de la fin

# PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION (PAC)

A photograph of a wolf, likely a red wolf or a similar species, standing in a natural, outdoor setting. The wolf has a mix of brown, tan, and grey fur. It is looking directly at the camera with a calm expression. The background is a blurred field of dry grass and some green plants, suggesting a natural habitat. The overall tone of the image is natural and somewhat somber.

## LOUP DE L'EST

Planification, mise en oeuvre, suivi et apprentissage

Jarmo Jalava

# NOTRE PARCOURS

Destination?

Obstacles?

Solutions?

Confiance?

Apprentissage?

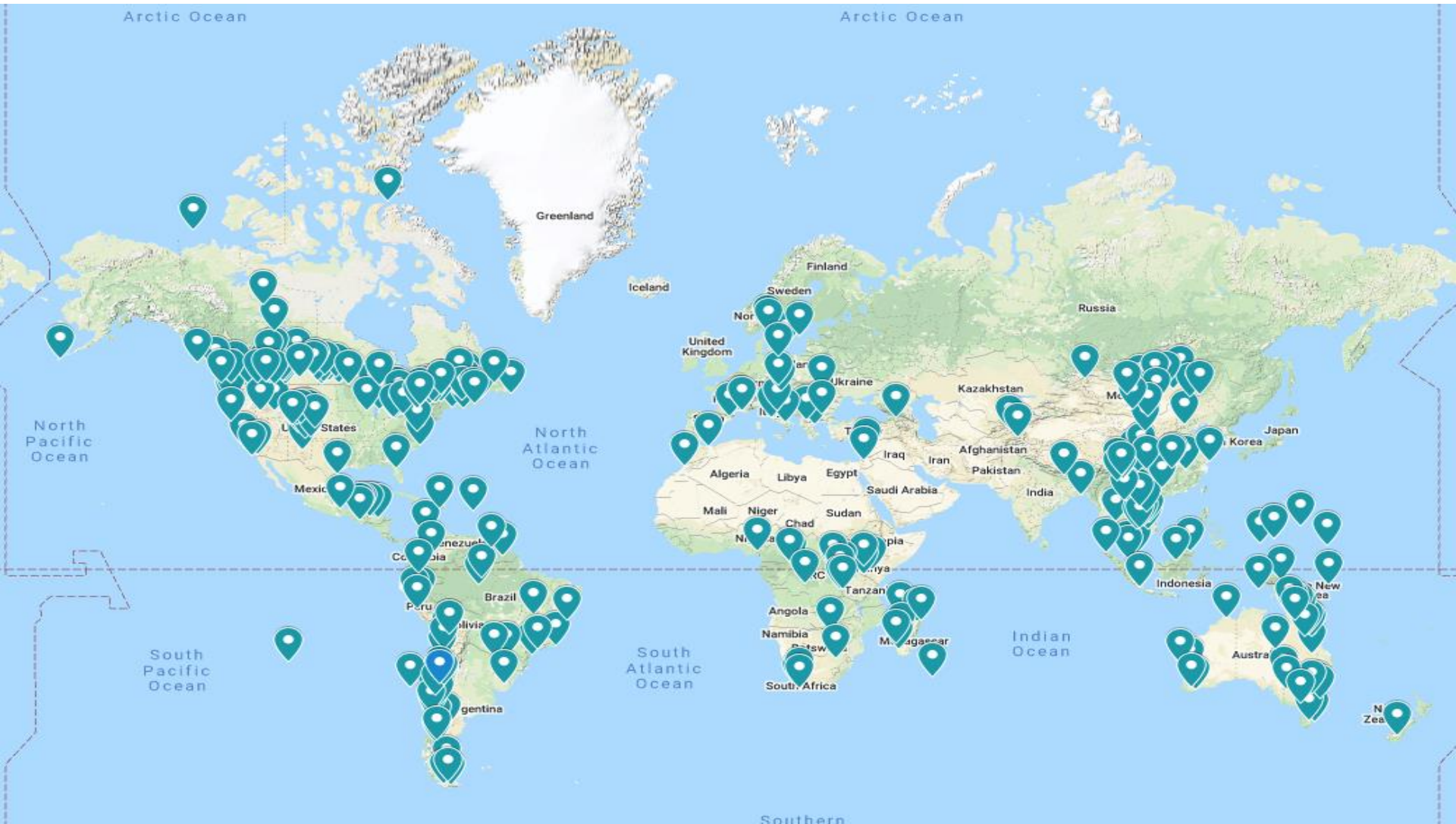
Progrès?

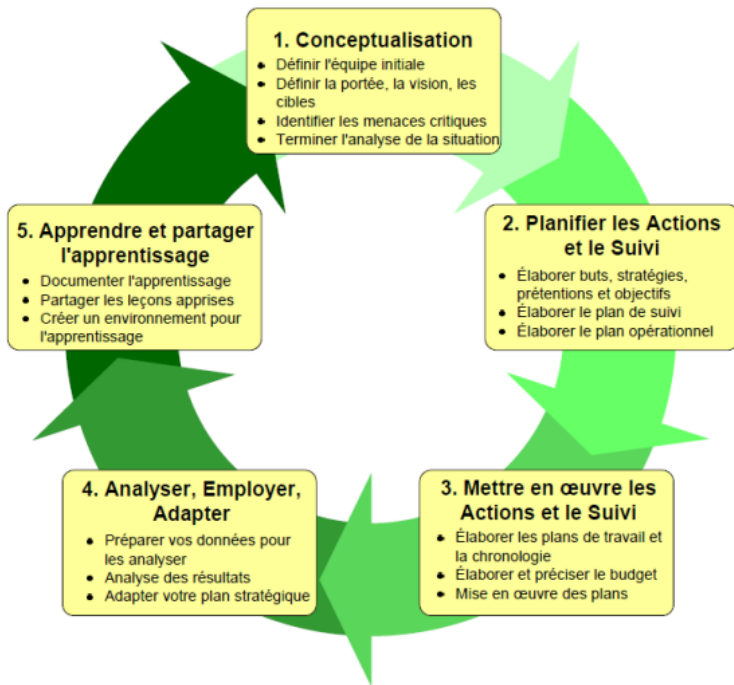




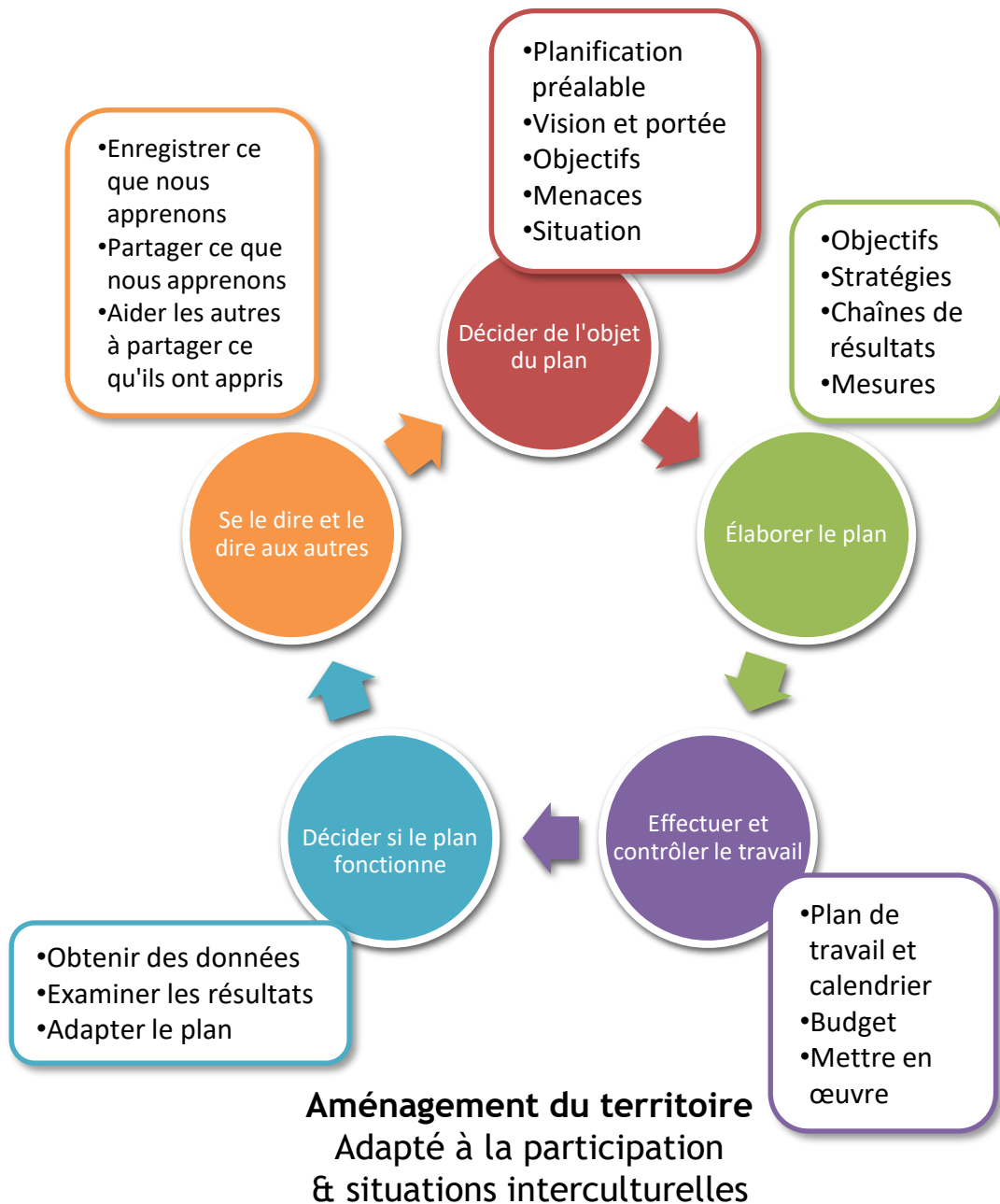


# OÙ DANS LE MONDE?





## Normes de conservation



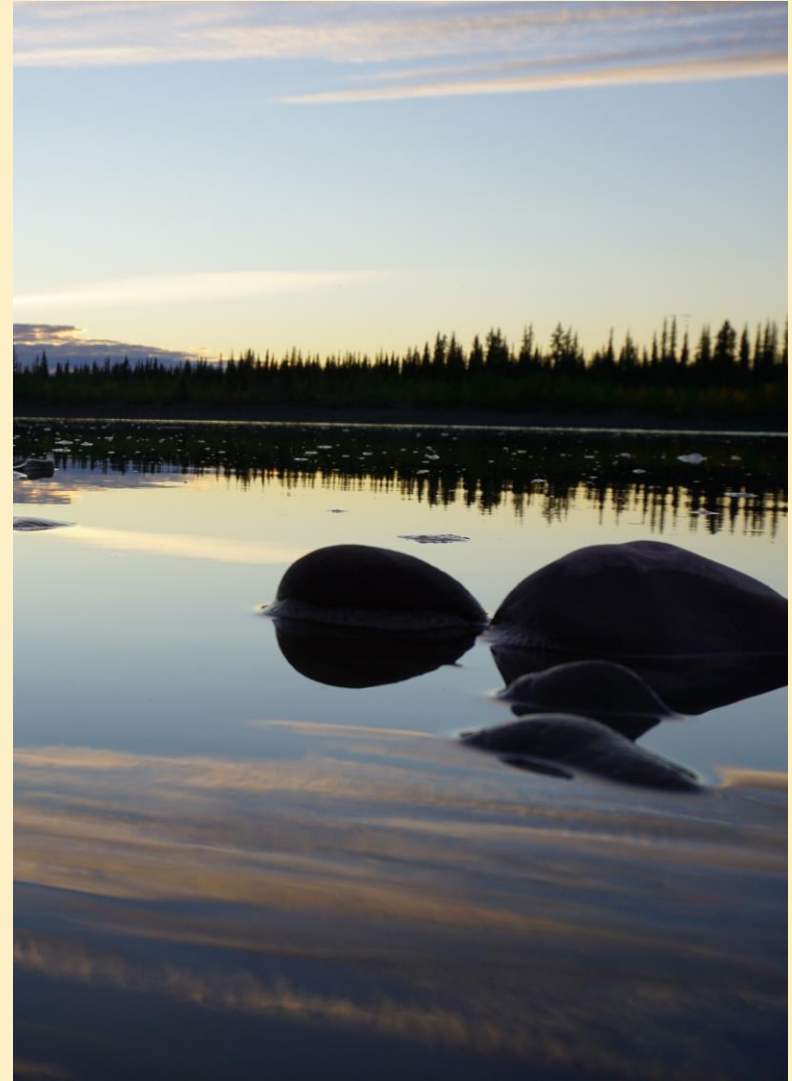
## Aménagement du territoire Adapté à la participation & situations interculturelles



---

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Collaborer avec les chercheurs, les détenteurs de connaissances, et ceux qui ont des droits, des compétences et des intérêts clés
- Utiliser la base de données
- Pratiquer une gestion adaptative
- Documenter les décisions
- Favoriser un environnement d'apprentissage



# ÉCOSYSTÈMES: RÉCIFS



## ESPÈCE: CHIMPANZÉS



# THÉMATIQUE : TRAFIC D'ESPÈCES SAUVAGES

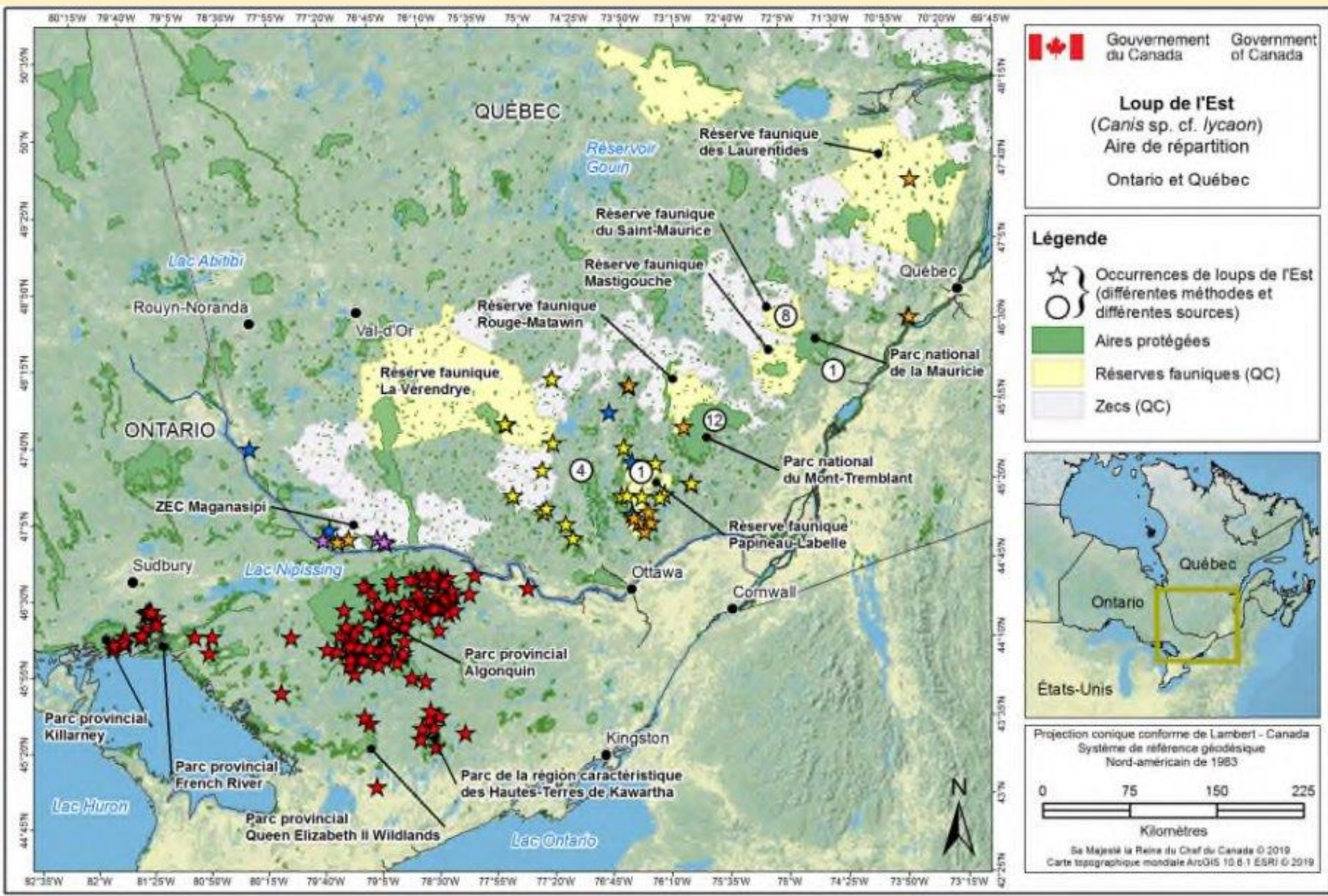



**Les premiers travaux sur le PAC du loup de l'Est ont déjà commencé...**

## **1. L'ÉVALUATION**

- Objectif et équipe
- Champ d'application et vision
- Objectifs et viabilité
- Menaces
- Situation en matière de conservation


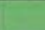

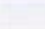




 **Gouvernement du Canada** **Government of Canada**

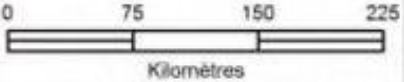
**Loup de l'Est**  
*(Canis sp. cf. lycaon)*  
 Aire de répartition  
 Ontario et Québec

**Légende**

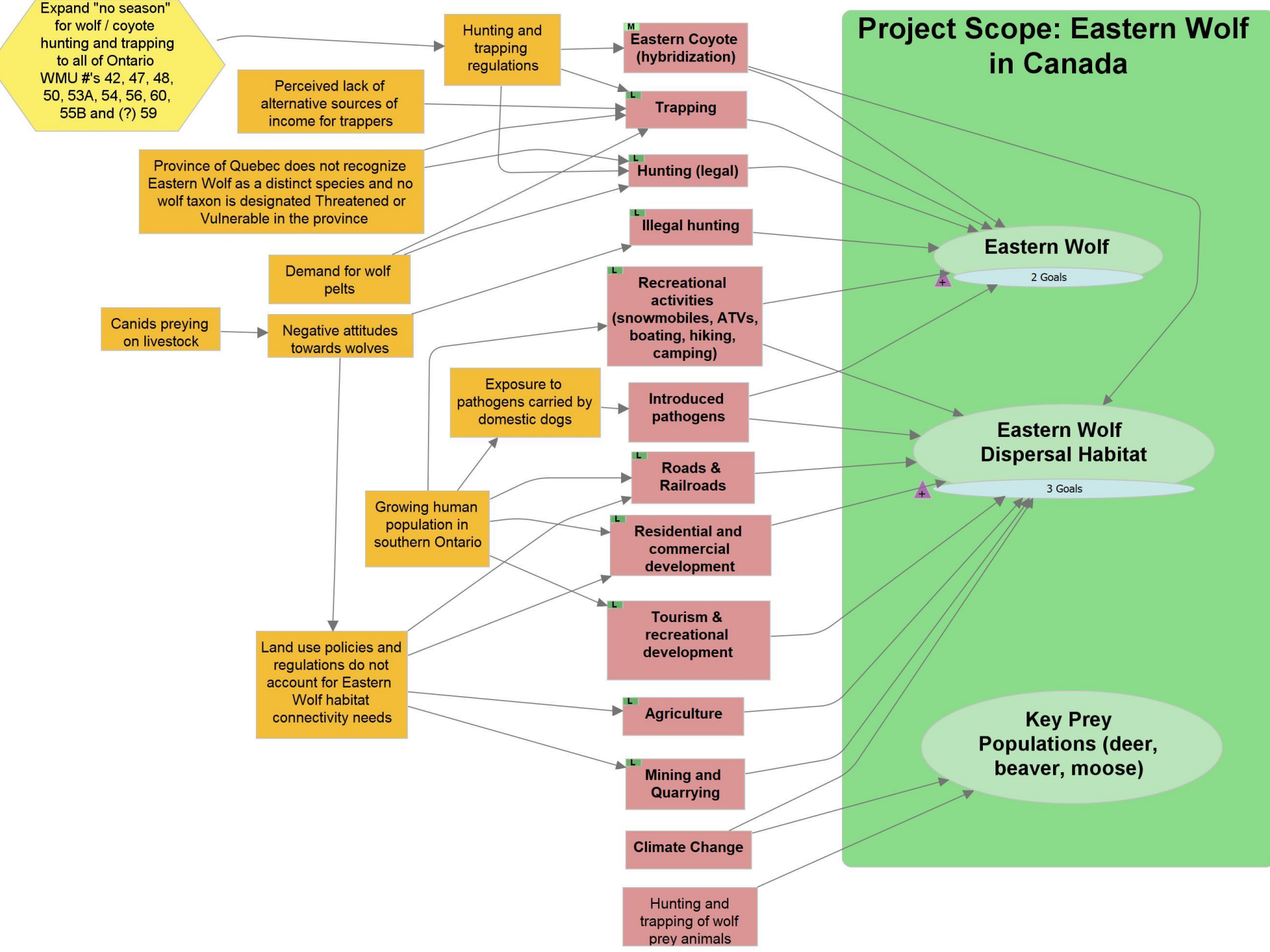
-  } Occurrences de loups de l'Est (différentes méthodes et différentes sources)
-  Aires protégées
-  Réserves fauniques (QC)
-  Zecs (QC)



Projection conique conforme de Lambert - Canada  
 Système de référence géodésique Nord-américain de 1983



© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada © 2019  
 Carte topographique mondiale ArcGIS 10.8.1 ESRI © 2019



**Chi Miigwetch, Niá:wen, Merci beaucoup,  
Thank You**



A photograph of two coyotes in a forest. One coyote is in the foreground, looking directly at the camera. The other is in the background, slightly out of focus. The scene is set among evergreen trees and undergrowth.

# 10 MIN PAUSE SANTÉ

	Plan d'action pour la conservation (PAC)	Programme de rétablissement
<b>Objectif du document</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définit les principaux objectifs, les menaces et les actions de conservation.</li> <li>• Fournit des mesures pour nous aider à comprendre si nos actions de conservation sont efficaces.</li> <li>• Il utilise le cadre international des normes de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il identifie les mesures à prendre pour arrêter et/ou inverser le déclin des espèces en utilisant les meilleures connaissances disponibles.</li> <li>• Exigée par la <i>Loi sur les espèces en péril (LEP)</i> pour les espèces qui y sont inscrites en tant qu'espèces menacées ou en voie de disparition et soumises à des délais obligatoires.</li> </ul>
<b>Processus et approche de l'élaboration du document</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif est d'adopter une approche collaborative et holistique</li> <li>• Vise à intégrer diverses perspectives, systèmes de connaissances et expériences dans le processus de planification.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopte une approche axée sur les espèces</li> <li>• Utilise les politiques et les lignes directrices fédérales pour s'assurer que les exigences législatives sont respectées dans le cadre de la LEP.</li> <li>• Elle est soumise à de multiples processus de révisions internes et externes, y compris la consultation et la coopération avec les peuples autochtones.</li> </ul>
<b>Comment le document sera-t-il utilisé?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils au gouvernement qui seront pris en compte dans le processus de planification du rétablissement fédéral</li> <li>• Peut ou non contribuer directement au document de rétablissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementer les activités (par exemple, protection de l'habitat essentiel)</li> <li>• Prévoir des mesures de conservation pour le rétablissement</li> <li>• Fournir des orientations et des conseils</li> <li>• Informer la population du Canada</li> </ul>
<b>Le document sera-t-il accessible au public?</b>	Non	Oui